

Communiqué de presse du 7 septembre 2016

Le Canton de Berne soutient financièrement les fouilles archéologiques

Ce mercredi 7 septembre 2016, le Grand Conseil a approuvé le crédit destiné à des fouilles archéologiques dans le périmètre AGGLOlac, ce qui remplit une condition préalable importante au financement de l'extension urbaine au bord du lac.

Réuni en séance aujourd'hui, le Grand Conseil bernois a approuvé à une large majorité un crédit-cadre brut de 15,5 millions de fr. en faveur de fouilles archéologiques dans le périmètre AGGLOlac. Ce crédit se compose de la contribution probable de la Confédération à hauteur de 3 millions de fr. et de la part cantonale de 12,5 millions de fr. En vertu de la Loi cantonale sur la protection du patrimoine (LPat), les Villes de Nidau et Bienne doivent supporter au maximum 50 pourcent des frais de fouilles archéologiques assumés par le Canton en leur qualité de propriétaires foncières. Les ayants droit au vote de Nidau et de Bienne devront donc se prononcer ultérieurement sur une contribution égale de 12,5 millions de fr. En cas d'acceptation, un montant de 28 millions de fr. sera disponible pour les fouilles archéologiques.

La société de projet AGGLOlac (Villes de Nidau, Bienne et Mobimo AG) se réjouit de la décision du Parlement bernois qui représente aussi un vote en faveur de l'extension urbaine au bord du lac. Selon les calculs effectués par les Villes de Nidau et Bienne, une contribution notable aux frais de fouilles archéologiques était indispensable pour que le projet AGGLOlac puisse voir le jour. Cette condition préalable est désormais remplie. S'appuyant sur la décision rendue ce jour par le Grand Conseil, le Canton de Berne ainsi que les Villes de Nidau et de Bienne vont désormais signer une convention stipulant que les deux Villes doivent s'acquitter conjointement d'un montant maximal de 12,5 millions de fr. aux frais des fouilles archéologiques. Ce plafond des frais améliore sensiblement la sécurité financière de la planification AGGLOlac pour les deux Villes de Nidau et Bienne.

La zone riveraine de Nidau comprend des restes de cités lacustres datant d'environ 4700 à 850 ans avant J.-C. Grâce à des fouilles de repérage réalisées par le Service cantonal des monuments historiques, leur emplacement est connu de façon relativement exacte. Ces enseignements ont été pris en compte dans la planification AGGLOlac, et on évitera de toucher aux couches archéologiques dans la mesure du possible. Cela sera toutefois inévitable dans certains secteurs du fait de la construction de canalisations et de conduites, de garages souterrains et de caves ainsi que du prolongement du Barkenhafen (port de petite batellerie). Ils devront faire l'objet d'excavations et d'une documentation scientifique avant leur destruction. Ces travaux seront exécutés parallèlement à l'aménagement par étapes de l'ensemble du site, soit entre 2019 et 2034.

Pour tout renseignement complémentaire:

Sandra Hess, mairesse de Nidau, Tel. 079 415 52 21

Erich Fehr, maire de Bienne, Tel. 032 326 11 01